

L'EAU, UNE PROBLEMATIQUE AU COEUR DU PROJET DU BUS-TRAM

Le projet du bus-tram génère la création de nouvelles routes et ouvrages d'art, notamment sur le secteur des Trois Moulins qui, parce qu'ils peuvent rendre l'évacuation et l'infiltration des eaux difficiles, sont qualifiés « **d'imperméabilisations nouvelles** ».

Les récentes lois sur l'eau imposent la prise en compte de ces imperméabilisations afin que les écoulements puissent continuer à se faire dans de bonnes conditions, c'est-à-dire sans rejets et pollutions dans les milieux naturels.

Le projet du bus-tram prévoit des mesures compensatoires afin de préserver la qualité des eaux et de ne pas accroître le risque d'inondations dans le secteur.

Quels sont les enjeux et les moyens mis en place autour de cette ressource ?

Loi sur l'eau, de quoi s'agit-il ?

Si l'eau est depuis longtemps un sujet de préoccupation (suite à la Révolution Française de 1789, les codes napoléoniens visaient déjà à déterminer le régime de propriété de l'eau), elle est aujourd'hui, devenue un enjeu majeur de santé publique et d'environnement. En effet, ressource essentielle mais menacée, il est important d'en assurer la préservation et la mise en valeur, dans le respect des équilibres naturels.

Les fondements de la politique de l'eau actuelle sont essentiellement issus des lois sur l'eau de 1964, 1992 et 2006.

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 impacte de nombreux codes : environnement, propriétés publiques, collectivités territoriales, santé, construction et habitat, rural... Elle a pour ambition l'amélioration quantitative et surtout qualitative de la gestion de l'eau. Elle a organisé une "gestion équilibrée et durable de la ressource en eau" dans le but d'atteindre les objectifs donnés par la DCE (Directive Cadre Européenne), en particulier le retour à un bon état des eaux en 2015.

Ainsi, les travaux d'imperméabilisations, induits par exemple par la création de nouvelles infrastructures de transports, sont obligatoirement accompagnés d'aménagements destinés à préserver la situation.

QUELS SONT LES MOYENS MIS EN OEUVRE ?

Pour préserver la qualité des eaux et maintenir le débit de rejet acceptable dans le milieu naturel (notamment pour éviter les inondations), différentes solutions techniques peuvent être utilisées.

Voyons les trois types de solutions qui sont mises en œuvre dans le cadre du projet.

les bassins de rétention



Bassin au coeur du giratoire des Trois Moulins

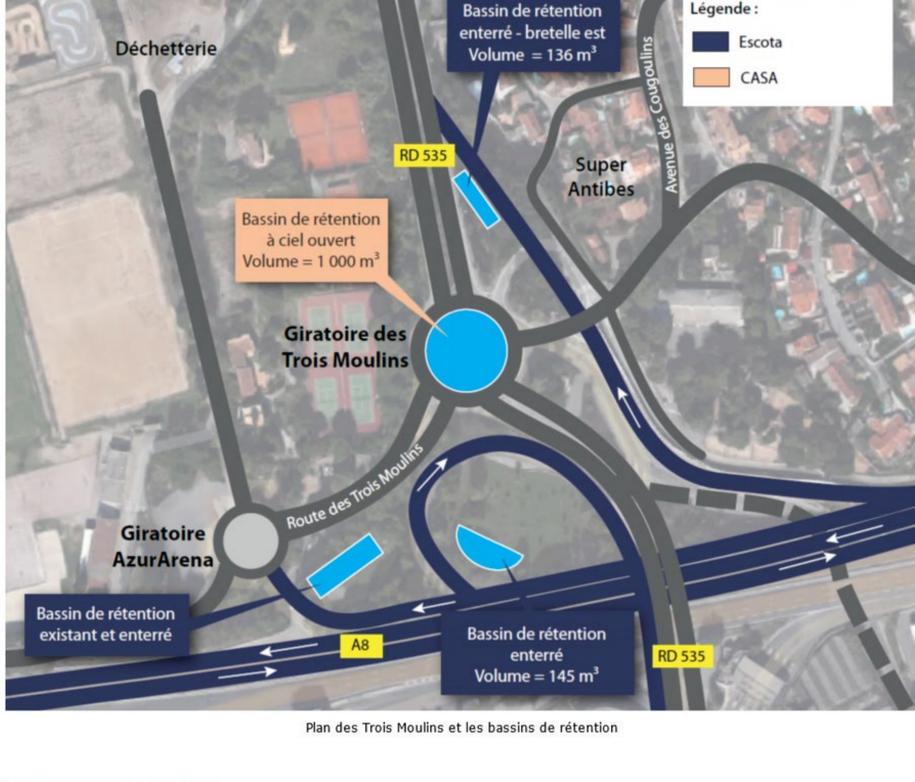
Ce sont des ouvrages de stockage des eaux pluviales. Les eaux stockées sont évacuées :

- soit par infiltration des sols,
- soit vers les réseaux d'eaux pluviales existants ou dans les milieux naturels.

Enterrés ou à ciel ouvert, les bassins de rétention peuvent être équipés d'un système de vidange régulé. Les bassins sont :

- soit « **secs** ». S'ils sont dotés d'un système de traitement des eaux, comme du sable, au fond du bassin par exemple, ils retiennent les polluants, en plus de stocker l'eau.

- soit « **en eau** », c'est-à-dire qu'ils conservent toujours un fond d'eau, permettant la **décantation*** : les boues sont retenues au fond du bassin, dans l'attente d'un entretien. C'est cette solution qui a été retenue pour le bassin enterré Escota attenant à la bretelle est.



Plan des Trois Moulins et les bassins de rétention

les noues paysagères



Ce sont des fossés, larges et peu profonds, permettant de collecter et de réguler les eaux de pluie.

Parfois agrémentées de cloisons, elles permettent l'écoulement et le stockage de l'eau à l'air libre avant son évacuation vers le réseau ou son infiltration dans le sol et son évaporation.

Elles ont l'avantage de se fondre dans l'environnement et de devenir espace public : elles peuvent être **décoratives** en accueillant des plantations par exemple ou délimiter l'espace en côtoyant un cheminement piéton ou une piste cyclable.

Les noues paysagères sont visibles entre la salle AzurArena et son parking.

Il est même possible d'en réaliser soi-même dans son jardin afin de limiter le risque d'inondation !

les tranchées drainantes

Elles représentent des espaces linéaires et superficiels remplis de matériaux granulaires permettant un stockage des eaux.

Privilegiées en zone urbaine, elles reposent sur un mode de gestion « à la source » qui vise la régulation et la dépollution des eaux pluviales au plus près de l'endroit où elles tombent, et ce grâce à des drains.

Les tranchées drainantes seront aménagées à Antibes, dans la partie au sud de l'autoroute.

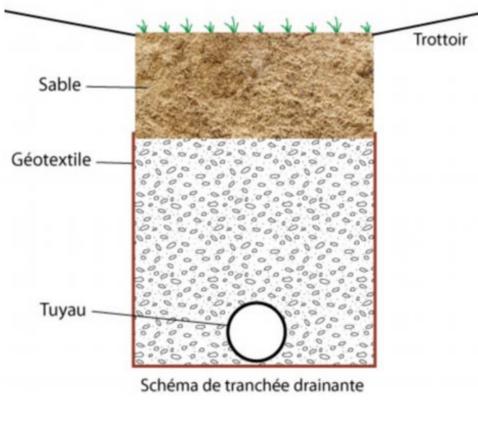


Schéma de tranchée drainante

Les caractéristiques de ces ouvrages :

	Bonne intégration paysagère	Peu coûteux	Nécessite un entretien régulier
Bassin de rétention	X		X
Noues paysagères	X	X	X
Tranchées drainantes	X	X	X

LE BASSIN AU COEUR DU GIRATOIRE DES TROIS MOULINS :

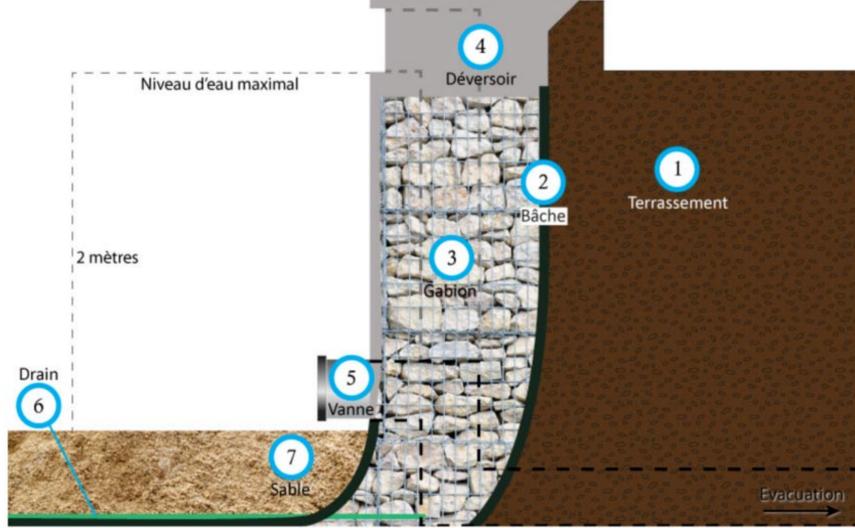


Schéma en coupe du giratoire des Trois Moulins



Ce bassin de rétention sert à recueillir les eaux de la **future plateforme du bus-tram**. Elles seront reconnectées au réseau d'eaux pluviales dès sa mise en service hydraulique prévue l'été 2016. Prochainement, des clôtures seront posées ; et un aménagement paysager viendra l'habiller en 2017.

A quoi sert la vanne ?



Vanne du bassin du giratoire des Trois Moulins

On différencie la **pollution chronique**, celle de tous les jours (boue, feuilles, emballages, etc...), de la **pollution accidentelle**, celle qui résulte d'un fait soudain, imprévisible, comme la rupture d'une canalisation sous l'effet du gel, un incendie, une fuite d'huile...

Pour éviter que cette pollution accidentelle ne se propage dans le réseau d'eaux pluviales, il est nécessaire de fermer la vanne dans l'heure de l'accident, afin de contenir les eaux polluées dans le bassin.

L'entretien régulier du bassin nécessite un accès simple, rapide et sécurisé. C'est pourquoi des accès et places de stationnements, comme sur le giratoire, y sont prévus.



En savoir plus



Nous écrire



Les travaux actuels

Lexique :

Décantation : technique de séparation, surtout utilisée pour le traitement des eaux usées : dessablage, déshuilage, récupération des boues...

Sources :

<http://www.eaufrance.fr/comprendre/la-politique-publique-de-l-eau/la-loi-sur-l-eau-et-les-milieux>

<http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/politique-eau/index/>

http://www.cnrs.fr/cw/dossiers/doseau/decouv/france/05_lois_eau.htm